

27 janvier 2004 – Intervention concernant Neode - Parc scientifique et technologique

Ce rapport est un premier pas vers la concrétisation du projet Neode, que nous avons voté lors de la session de juin 2003.

Le projet doit se concrétiser sur les sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Ce volet est consacré au projet de La Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds regroupera les technologies de traitement de surface. Ce sont des entités qui sont actuellement dispersées et qui seront réunies en un pôle de recherche et de développement. Les domaines touchés sont

- les technologies des traitements de surface
- les microsystèmes
- la productique, robotique, machine outil
- le domaine spatial.

La recherche et le développement dans ces domaines est particulièrement important pour l'arc jurassien, parce que nous avons dans notre région de nombreuses PME. Elles sont même la base de notre tissu industriel. Le problème des PME, c'est

qu'elles sont souvent très petites et axées sur la production. Elles ne peuvent pas consacrer des ressources à la recherche et au développement. Une entité comme Neode est donc particulièrement bienvenue pour pouvoir maintenir la compétitivité de notre tissu économique, permettre un développement constants des processus et un rapide transfert des nouvelles technologies de la recherche à l'application industrielle.

A l'heure actuelle, le CSEM et l'EIAJ estiment qu'ils n'ont pas la masse critique dans ce domaine pour permettre une réelle efficacité. S'y joindront également le CAFI (Centre d'analyse par faisceaux ioniques et le LMTS (laboratoire des matériaux et de technologies de surface).

En ce qui concerne les microsystèmes, c'est essentiellement du photovoltaïque qu'il s'agit, avec l'équipe du professeur Shah de l'IMT et le professeur Keppner de l'EIAJ, ainsi que du laboratoire de microstructures et d'optoélectronique (LMSO), le laboratoire de productique robotique (LPR) et de machine-outil (LMO).

Dans le domaine spatial, sont concernés l'observatoire, le CSEM, l'IMT au travers de la collaboration avec l'EPFL.

Neode a trois sociétés :

- l'incubateur
- la société financière
- la société immobilière

C'est cette dernière (Silatech SA) qui s'occupera de la gestion du nouveau bâtiment de La Chaux-de-Fonds. Silatech a trois actionnaires pour 3 millions chacun, la Fondation en faveur d'un laboratoire de recherches horlogères, le canton et le CSEM.

Silatech sera investisseur et propriétaire des immeubles. Elle conclut un contrat cadre avec Neode définissant le volume et le prix des locaux.

Le défi, c'est de construire le nouveau bâtiment jusqu'à fin 2004. Il y a eu un appel d'offres en juin 2003 et le travail a été adjugé à Losinger construction SA en septembre.

Le bâtiment aura 3 niveaux, une surface de 4000 m², dont 400 m pour le CSEM, 2400 pour l'EIAJ et 1200 m pour l'incubateur et les surfaces à louer. Au rez, stockage et locaux techniques, au 1^{er}, salle grise ; au 2^{ème}, salles légères ; en toiture, une cafétéria. L'utilisation sera très flexible.

Le bâtiment ne répond pas aux normes minergie, car la chaleur produite à l'intérieur devra pouvoir sortir. La commune doit encore décider de son raccordement au CAD.

Il se situe dans la zone industrielle des Eplatures, près de la nouvelle route de contournement.

Le coût est forfaitaire et comprend le coût de construction, les équipements, les aménagements extérieurs. Il se monte à 16,6 millions. La ville offre le terrain, mais reçoit 220'000.- comme aide à l'équipement, du fonds de la promotion économique.

Les déménagements auront lieu en décembre 2004 et janvier 2005. Ils coûteront 1,15 millions. L'achat de nouveau matériel pour compléter ou remplacer le matériel ancien coûtera 4,25 millions. Il s'agit essentiellement d'un accélérateur et de différents systèmes pour l'IMT. A quoi s'ajoute les pertes de revenus pendant le déménagement pour 1,1 millions, soit 6,5 millions au total.

Le financement est assuré par un crédit hypothécaire auprès de la BCN de 9,6 millions, d'un crédit LIM de 5 millions et d'un crédit cantonal de 2 millions, qui seront versés au capital actions de la Silatech.

Ces deux millions restants et les 6,5 millions de l'installation font l'objet du décret qu'on examine maintenant. La demande de crédit n'a pas été saucissonnée entre le DEP et le DIPAC.

Qu'a donné le mandat confié à J.-P. Schaller, qui est échu au 31 décembre 2003 et qui devait faire des propositions de collaboration avec l'EPFL ?

27 janvier 2003

Questions

Y a-t-il déjà des jeunes pousses intéressées par cette possibilité ?

Quelles sont les relations qui seront nouées hors de nos frontières, car Besançon et Belfort sont aussi experts en matière de traitement de surface avec Sochaux ?

Où en est le projet d'Espace avec l'EPFL et l'Observatoire ?

Où en est la réorganisation de l'université entre les sciences techniques et les sciences humaines ?

Comment cela se passe-t-il avec les Vaudois ? Il s voulaient un pôle de microtechnique à CdF avec un siège à Lausanne ?